

Le portail de l'Économie et des Finances

Afficher le menu du portail

Accueil du portail > DGFIP > Outil de test des fichiers des écritures comptables (FEC)



> Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude

Outil de test des fichiers des écritures comptables (FEC)

Depuis le 1er janvier 2014, les contribuables qui tiennent leur comptabilité au moyen de systèmes informatisés doivent la présenter sous forme de fichiers dématérialisés lors d'un contrôle de l'administration fiscale (article L.47 A-l du livre des procédures fiscales).

Ces fichiers des écritures comptables doivent répondre aux normes codifiées à l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales.

Afin d'accompagner les entreprises dans le cadre de ce nouveau dispositif, la DGFIP met à leur disposition un logiciel, disponible en téléchargement libre, leur permettant de contrôler le respect des normes édictées.

L'utilisation de cet outil, dénommé « **Test Compta Demat** », est simple, sécurisée et confidentielle. Il fonctionne sur les ordinateurs équipés de Windows XP ou d'une version ultérieure.

« **Test compta Demat** » vérifie la validité de la structure du fichier de l'entreprise et lui précise notamment les points d'anomalies détectées. L'entreprise est alors en mesure de mettre aux normes son fichier des écritures comptables en vue d'un éventuel contrôle.

Les modalités d'installation et d'utilisation de « **Test compta Demat »** sont décrites dans la notice ci-dessous :

La notice d'installation et d'utilisation de « Test compta Demat »

Téléchargement du logiciel "Test Compta Démat" :

- en version 64 bits
- en version 32 bits

Assistance téléphonique :

0810 006 882

(coût d'un appel local à partir d'un poste fixe en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer)